

DELIBERATIONS

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 5 décembre

Sont présents : MM. les échevins Yates, président, Stearns, Lavallée, David, Laviolette et Robillard.

1.—Soumis et lu le rapport suivant du chef du service des Incendies re patrouille de nuit et poste de pompiers de Ste-Cunégonde.

* * *

Au Président et aux Membres de la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

Messieurs,

Référant à la lettre de M. Randall Davidson, en date du 23 octobre dernier, au sujet du rétablissement de la patrouille de nuit dans la zone congestionnée, j'ai l'honneur de faire rapport comme suit:

J'inaugurai cette patrouille, il y a dix-huit ans; mais elle fut discontinuée à cause du nombre insuffisant d'hommes en un temps où leurs services sont le plus souvent requis. Le nombre anormal d'incendies survenus en 1904—on pourrait dire la même chose d'aujourd'hui—m'obligea à avoir de nouveau recours à ce système pour diminuer les pertes par le feu; mais, en vue des efforts quasi surhumains auxquels les hommes étaient soumis afin de maintenir cette patrouille, la pratique en fut arrêtée.

Je ne doute pas que cette patrouille rende de grands services; aussi, au printemps dernier, j'ai fait rapport à votre Commission pour obtenir les fonds nécessaires à l'envoie d'un nombre suffisant d'hommes supplémentaires pour protéger la Ville durant la prochaine saison d'hiver.

L'ouvrage du personnel des dévidoirs de réserve, durant l'été, n'est peut-être pas énorme; mais, en hiver, leurs services sont beaucoup plus souvent requis et ils ne peuvent être facilement employés en dehors des postes protégeant les diverses sections de la Ville et dans lesquels ils sont cantonnés lorsque les autres appareils sont sortis pour répondre à une alarme.

J'ai demandé des informations à ce sujet à différentes villes; et, d'après les réponses reçues, j'ai trouvé qu'aucune patrouille de ce genre n'existait dans aucune ville américaine. Ces villes considèrent qu'il est du devoir du Département de Police de veiller à la sûreté publique et que les pompiers peuvent rendre plus de services en restant dans leurs postes, dans le cas où un incendie éclaterait.

Je suis porté à partager cette manière de voir, et j'espère que la force policière sera augmentée en nombre afin que toutes les parties de la Ville, spécialement le district congestionné, soient suffisamment patrouillées et que les incendies soient promptement signalés au Département.

Vous trouverez ci-annexées des copies de lettres reçues re Patrouille de nuit.

Poste de pompiers de Ste-Cunégonde

Au sujet de la location de salle de cet édifice, un projet fut fait, et, comme vous le savez, il n'eut aucun résultat, car le Conseil autorisa Son Honneur le Maire à signer le bail de location. Ce bail expire au mois de mai prochain (1908) et je suggère qu'il ne soit pas renouvelé.

Respectueusement soumis,

Z. BENOIT,

Chef du service des Incendies.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of meeting held the 5th of December.

Present: Ald. Yates, chairman, Stearns, Lavallée, David, Laviolette and Robillard.

1.—Submitted and read the following report from the chief of the Fire Department re night fire patrol and Ste. Cunégonde police station:

* * *

To the Chairman and Members of the Fire and Light Committee.

Gentlemen,

Referring to Mr. Randall Davidson's letter of the 23rd of October last regarding the re-establishment of a night fire patrol in the congested area, I have the honor to report thereon as follows:

This fire patrol was inaugurated by me eighteen years ago and discontinued on account of the insufficient number of men at a time when their services are more frequently required. The abnormal occurrence of fires in 1904—the same may be said even of to-day—prompted me to again have recourse to this system of minimising the fire losses; but, in view of the quasi-inhuman strain to which the men were subjected for the object of keeping this patrol, the practice was stopped.

I have no doubt that the patrol rendered valuable services and, in the spring I reported to your Committee in favor of obtaining the necessary funds to enlist a sufficient number of extra men to protect the City during the current winter season.

The work of the spare reel men, perhaps, in summer is not very strenuous but, in winter, their services are oftener required, and they cannot well be spared outside of quarters protecting the various sections in which they are located, when the rest of the apparatus is out on an alarm.

I have made inquiries in various cities and from the replies received I found that no such patrols exist in any American cities. They consider it part of the Police Department's duties to look after the public safety, and that the firemen are of more service in their quarters should a fire occur.

I am inclined to endorse their view of the question, and hope that the police force will be increased in number so that all sections of the City, especially the congested district, can be adequately patrolled and fires promptly signalled to the Department.

Hereunto annexed you will find copies of letters received re fire patrol.

Ste. Cunégonde Fire Station.

Concerning the lease of the hall in this building, a protest was made, as you are aware, but it was of no avail and the Council authorized His Worship the Mayor to sign the lease. This lease expires next May (1908) and I believe it will not be renewed.

Respectfully submitted,

Z. BENOIT,

Chief Fire Department.